EDITO

D'ordinaire à pareille époque, on pense reprise d'activité, cartable, tableau noir, vendanges… Mais en 2020, en plus de tout ça, on pense aussi Covid 19. Et, je ne vous apprendrai rien, ce nouveau paramètre complique tout, pèse sur tout.

Pour vous bien sûr, qui en subissez les contraintes au quotidien.
Mais aussi pour tous les responsables/décideurs et particulièrement pour les élus.

Parce qu'à tous les niveaux, du sommet de l'Etat au maire, il faut résoudre une équation de plus en plus complexe compte tenu de la situation sanitaire, à savoir : concilier l'impératif de protection de la population avec la préservation des libertés de chacun.

Depuis mars dernier, mon équipe et moi-même avons dû, en toute circonstance, continuer à gérer la vie du village, de la collectivité. C'est normal, me direz-vous. C'est en effet notre rôle. J'en suis pleinement conscient, de même que l'ensemble des élus montfauconnais, et j'en accepte toutes les conséquences. A commencer par les critiques…. tout au moins lorsqu'elles sont constructives et qu'elles sont faites en pleine connaissance de cause.

Les derniers conseils municipaux se sont certes déroulés à « huis clos ». Mais, l'adoption du budget ou tout autre décision n'ont strictement rien de confidentiel ou de secret ! Pour s'en persuader, il suffit de venir en mairie : tous les comptes rendus sont affichés au su et au vu de tous, de même qu'ils sont intégralement publiés sur le site internet de la commune. Et si par hasard, un doute subsiste dans l'esprit de certains, je les accueillerai avec grand plaisir pour leur expliquer ce qui leur semble obscur.

Ainsi parviendrons-nous peut-être à résoudre la difficile équation que j'évoquais ci-dessus ! Et surtout, peut-être arriverons-nous à écrire les pages à venir des destinées de Montfaucon, dans la bienveillance…C'est en tout cas mon vœu le plus cher.

Olivier ROBELET, Maire de Montfaucon

SOMMAIRE

1 **Editorial**

2, 3, 4 **L'actu municipale**
Zoom sur : Utilisation des salles communales, les mesures de protection. **Enfance et Jeunesse :** rentrée scolaire et ALSH. **Bloc-notes. Cadre de Vie**: embellissement. **Droits et obligations** : élagage des arbres proches des réseaux de télécom. **En bref.**

4 **Economie** : découvrez les créations de Sasa

5, 6 **Associations : Kifékoi ?** APE—Club de foot vétérans—**AGENDA.** Tous au sport—Isa Dance— Les Jardins de Montfaucon
Ici et Ailleurs : correspondant Midi Libre, Mutuelle de village

Bulletin municipal édité par la mairie de Montfaucon - Date de parution : 1er septembre 2020
Responsable de publication : Olivier Robelet

L'ACTU MUNICIPALE

ZOOM sur :

Utilisation des salles communales : des mesures de protection et de précaution, Coronavirus oblige !

A l'initiative des élus, s'est tenue une réunion le mardi 18 août dernier avec les représentants des associations utilisatrices hebdomadaires des salles communales afin de réfléchir ensemble aux dispositions indispensables qui doivent présider à l'occupation de ces locaux en regard de la crise sanitaire.

Il en est résulté les rappels et mesures suivants :

Le préfet voit son rôle renforcé dans la prise de décision. De nouvelles mesures devraient être communiquées fin août/début septembre, notamment quant à la gestion des Etablissements Recevant du Public (ERP).

Il a été demandé aux associations de se rapprocher de leurs fédérations respectives ou tout au moins de se procurer les protocoles établis par ces structures pour les appliquer dans la gestion des salles.

La pratique en extérieur doit être privilégiée.

Jean-Marie Chaudronnier a fait parvenir des exemples de chartes afin qu'elles soient adaptées par chaque association en fonction de son activité et qu'elles soient signées par les adhérents et les éventuels salariés/bénévoles de chaque structure associative. Une fois ces documents signés, un exemplaire doit être communiqué à la mairie.

Quoi qu'il en soit, un temps de nettoyage et de désinfection doit être prévu avant l'arrivée de l'association suivante. Dans ce but, la mairie met à disposition du matériel de désinfection et du gel hydroalcoolique. La non-réalisation de ces mesures de nettoyage annule automatiquement les activités suivantes.

Un avenant au règlement intérieur de la salle polyvalente a été rédigé, lequel reprend les grandes lignes des dispositions ci-dessus exposées.

Doriane BALAZUT en sa qualité d'adjointe (secondée par Florence Houri, service communication/ gestion salles / associations) est le référent pour toute précision et question relatives à ces dispositions.

Enfance et jeunesse :

C'est la rentrée… des classes et du centre aéré.

Le mois d'août a tiré sa révérence annonçant immanquablement la rentrée des classes. Pour rappel, elle s'effectue le mardi 1er septembre.

Le 22 juillet dernier, le ministère de l'Education Nationale a posé le cadre sanitaire de la rentrée.
Il reprend dans les grandes lignes le protocole du 22 juin qui redonne la **priorité à l'accueil de TOUS les élèves sur TOUT le temps scolaire et périscolaire**. Sur certains points, ce protocole du 22 juin est même allégé.

Dans ces conditions et sous réserve d'un durcissement possible des directives sanitaires, le service de cantine ainsi que les garderies du matin et du soir seront assurés normalement. Les familles peuvent donc procéder à la réservation de ces services auprès des Francas.

Pour votre entière information, voici les principales mesures qui seront mises en place et respectées au 1er septembre :

Port du masque obligatoire pour tous les adultes de l'école si la distanciation sociale est impossible.

Port du masque non obligatoire mais autorisé pour les élèves du CP au CM2. Port du masque proscrit pour les élèves de Maternelle.

Pas de distanciation en extérieur pour les enfants.

Optimisation si possible des espaces clos (classes, cantine) pour créer un maximum de distanciation. La distanciation s'adapte donc aux contraintes des locaux.

Nettoyage quotidien de TOUS les locaux utilisés.

Maintien des gestes barrières et lavage des mains fréquents.

BLOC- NOTES

IMPORTANT : **Horaires ouverture accueil mairie et agence postale : du lundi au vendredi de 9h à 13h. A compter du 05 septembre 2020, ouverture agence postale le samedi de 9h à 11h30**

Les **salles municipales ouvrent de nouveau au public à compter du 1er septembre. Le règlement intérieur** fait l'objet d'un **avenant quant aux conditions d'utilisation dans le cadre des mesures de prévention liées à la COVID 19**

Médiathèque – prêt de livres : Fermée jusqu'à nouvel ordre.

Numéro astreinte Services Techniques en cas d'urgence : 07.55.59.86.13

Un tout autre sujet fait l'actualité de cette rentrée des classes : les ALSH (centre de loisirs) du mercredi et des vacances scolaires.

La convention qui lie la commune de Montfaucon aux Francas est arrivée à son terme le 31 août 2020. Après deux dérogations, il était impossible de prolonger une fois de plus ce contrat.

Toutefois, grâce au travail et aux négociations entamés depuis déjà 18 mois avec l'Agglomération du Gard Rhodanien, la Mairie de Montfaucon a obtenu le maintien du centre de loisirs du mercredi et des vacances scolaires.

Les enfants y retrouveront Anaïs Marchand et une partie de l'équipe actuelle. Ce centre de loisirs sera désormais pris en charge et organisé par les services de l'Agglomération du GR. Les tarifs, le mode de réservation ainsi que le règlement intérieur parviendront aux familles très prochainement.

Pour avoir une idée du fonctionnement des ALSH de l'Agglo, vous pouvez consulter le site www.gardrhodanien.fr

Toute l'équipe municipale souhaite une bonne rentrée aux élèves, aux familles ainsi qu'à toutes celles et à tous ceux qui travaillent au quotidien pour assurer l'accueil, l'enseignement et l'éducation de vos enfants.

Cadre de vie :

Amélioration et embellissement se poursuivent

L'école « pousse les murs » !

La population de Montfaucon voit chaque année quelques départs mais compte aussi de nouveaux arrivants, notamment des familles avec de jeunes enfants.
Cette année, l'école maternelle accueille cinq petits élèves supplémentaires.

Afin d'optimiser les lieux, une classe a été sensiblement modifiée par les services techniques communaux. En effet, ces derniers ont abattu une cloison pour redistribuer les volumes du local et offrir plus d'espace. Un lino souple a été posé, permettant davantage de confort et de sécurité aux évolutions des enfants.

La fontaine de l'église se « pomponne » et les finitions autour du monument aux morts sont terminées.

Les équipes de l'association « Passe-Muraille » sont intervenues dans le courant de l'été sur deux édifices publics.
D'une part, elles ont procédé aux finitions d'embellissement au pied du monument aux morts en réalisant de jolies bordures en maçonnerie et en pierre apparente.

D'autre part, la fontaine située près de l'église a été décapée et dotée d'une vasque, tandis que l'ancien bassin a été transformé pour accueillir un massif fleuri.
Tous les matériaux ont été fournis par la mairie.

Les aires de stationnement en voie d'achèvement.

Concernant le parking de la salle polyvalente, il est désormais en libre accès, le grand portail donnant sur la rue de la République demeurant ouvert. Par ailleurs, la portion du fond qui restait encore à traiter, a fait l'objet de travaux qui ont amélioré son esthétique et facilitent la circulation.

Quant au parking cœur de village, la dalle a été coulée durant la période estivale. Ne reste plus désormais qu'à procéder aux finitions : opérations de traçage au sol et pose de la signalisation.

Vos droits et obligations :

élagage des arbres et arbustes aux abords des lignes de télécommunications.

Attention aux obligations qui vous incombent si vous êtes propriétaire d'un terrain situé à proximité des réseaux de communications électroniques !

En effet, afin de prévenir l'endommagement de ces réseaux,

il vous appartient de procéder à l'entretien des abords, grâce à des opérations de débroussaillage, de coupe d'herbe et surtout d'élagage des arbres.

A cette fin, l'opérateur est tenu de proposer au propriétaire l'établissement d'une convention pour organiser ces opérations d'entretien.

Néanmoins, la loi prévoit des situations où il appartient à l'opérateur d'accomplir lesdites opérations :

lorsque les coûts sont particulièrement élevés,

lorsque les opérations présentent des difficultés techniques ou pratiques de nature à porter atteinte à la sécurité et à l'intégrité des réseaux,

lorsque le propriétaire n'est pas identifié,

lorsque le propriétaire est défaillant.

Dans ce dernier cas, les opérations d'entretien sont assurées par l'opérateur aux frais du propriétaire du terrain. L'exécution des travaux doit être précédée d'une notification aux intéressés et au maire de la commune, siège du terrain.

Cadre légal :
Art. 85 de la loi du 7 octobre 2016 pour une République numérique, modifiant les articles L35, L47 et L51 du code des postes et des communications électroniques.

EN BREF :

⇨ Cérémonie des nouveaux arrivants.

Sous réserve des mesures prises par les autorités gouvernementales/préfectorales en lien avec la crise sanitaire, **la cérémonie des nouveaux arrivants aura lieu le vendredi 02 octobre 2020 à 19h en mairie**. Un courrier personnalisé sera envoyé aux familles et personnes qui se sont installées fin 2019 et courant 2020 à Montfaucon. Merci de confirmer votre présence auprès du service communication (communication@montfaucon.fr / 04.66.50.60.71) ou de remplir et déposer en mairie le coupon réponse.

⇨ Site internet institutionnel de la commune

N'oubliez pas que vous pouvez trouver nombre de renseignements sur le site internet de la commune www.montfaucon.fr . Il est régulièrement mis à jour pour vous permettre d'accéder rapidement à l'information dont vous avez besoin.

⇨ Convention de partenariat avec le Pont du Gard

En vertu de la convention passée en juillet dernier entre le Pont du Gard et la commune de Montfaucon, l'EPCC Pont du Gard accorde la gratuité d'accès au site pour les personnes domiciliées sur la commune.
L'accès gratuit au site se fait sur présentation d'une pièce d'identité en cours de validité et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois, justifiant de leur domicile à l'année dans la commune.
Cette offre ne s'applique pas aux professionnels, gîtes, entreprises, associations, collectivités ou établissements installés sur Montfaucon.

⇨ Coupure de courant pour travaux le mercredi 30 septembre 2020 de 08h30 à 13h30.

Les quartiers concernés :

N°1 à 9 et 2 à 4 rue du Maréchal-ferrant
N°15, 21 à 35, 10 à 16, 12B rue de la République
N° 1, 6 place du 11 novembre 1918
N° 14 ruelle du château
N° 5 à 27, 2 à 20, 26 à 42 rue des écoles
N°6 place de l'église
N°2 montée du moulin
N°29, 33, 26, 48 chemin du Roc de Peillet
N°1, 5, 2 à 6 place du puits
N° 1 à 5 chemin de la Tuilerie
N°1 impasse du tennis
place de la poste.

ÉCONOMIE

Découvrez les créations de Sasa !

Sasa ? Mais qui est-ce, vous demandez-vous ?
C'est avant tout une personne : Françoise COGHETTO, surnommée Sasa par un petitou de sa famille !
Mais c'est aussi une autoentreprise qui se lance : l'Atelier de Sasa.
En effet, Françoise est une couturière montfauconnaise qui réalise et commercialise ses créations originales principalement axées autour du linge de maison : serviettes de toilette pour petits et grands, nappes, accessoires divers…

Quand les circonstances s'en mêlent !

Comment notre créatrice en est-elle arrivée là ?
Par goût et plaisir de coudre évidemment, mais aussi grâce à une part de hasard ! Quelques fois, ce sont en effet les circonstances qui permettent de concrétiser une envie. C'est précisément le cas de Françoise.

Installée à Montfaucon depuis 30 ans, elle est longtemps restée femme au foyer à s'occuper